

« L'appel du TGI de Bobigny a été entendu »

le 25 février 2016

AVOCAT

CIVIL | Profession juridique et judiciaire

Compte tenu des annonces de la Chancellerie, le bâtonnier de Seine-Saint-Denis envisage de surseoir à la campagne d'assignation en responsabilité de l'État.

- [Communiqué de la Chancellerie](#)

Au tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny, l'ensemble des postes vacants de magistrats seront pourvus d'ici septembre 2016. Dans les deux ans, onze postes supplémentaires seront créés au siège. Voici les promesses faites par le garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, dans un communiqué. « Les éléments de réponses apportés sont vraiment satisfaisants, l'appel a été entendu », se réjouit Sophie Combes, magistrate au TGI de Bobigny et membre du Syndicat de la magistrature (SM). Une satisfaction partagée par l'Union syndicale des magistrats (USM), fait savoir Lucie Berthezene, membre de ce syndicat.

Depuis plusieurs mois, des professionnels du droit se mobilisent pour alerter sur la situation du TGI de Bobigny, qui manque de moyens (V. Dalloz actualité, 16 févr. 2016, art. C. Fleuriot [▫](#)). En raison des sous-effectifs, les chefs de la juridiction avaient décidé, fin 2015, de supprimer 20 % des audiences civiles et pénales (V. Dalloz actualité, 8 déc. 2015, art. C. Fleuriot [▫](#)).

D'après les chiffres diffusés par la juridiction, au 22 janvier 2016, 15 postes de magistrats étaient officiellement vacants au siège et 7 postes au parquet. Mais dans les faits, le nombre de magistrats manquant est plus élevé, compte tenu des congés maladie de longue durée notamment. À ce jour, 99,4 magistrats (équivalent temps plein) sont présents au siège alors qu'ils devraient être 124, explique Maximin Sanson, juge au TGI de Bobigny et représentant de l'USM. Au niveau du parquet, ils sont 45 mais devraient être 53, continue-t-il.

C'est grâce à des arrivées en provenance d'autres juridictions et à des sorties d'école que les postes vacants et les départs prévus seront compensés, indique Jean-Jacques Urvoas. « Près de 25 postes seront proposés aux auditeurs de justice qui vont choisir leur poste en mars et arriveront dans la juridiction en septembre 2016 [la promotion 2014 compte 275 auditeurs de justice, nldr] », précise-t-il.

Rétablissement des audiences supprimées

Ces annonces permettront-elles d'améliorer la situation de cette juridiction ? Si les engagements sont respectés, avec 124 juges présents au siège en septembre 2016, « a priori, sous réserve de la décision qui sera prise en assemblée générale, les audiences qui ont été supprimées devraient être rétablies », signale Maximin Sanson. Ainsi, en correctionnelles et devant les chambres civiles « les délais cesseraient de s'aggraver et pourraient s'améliorer », estime-t-il. Mais selon ce juge, la situation du TGI de Bobigny restera « difficile », car le nombre de magistrats sera toujours trop faible par rapport au niveau d'activité générée par le département. À ses yeux, même les onze postes supplémentaires annoncés ne suffiront pas.

Du côté des avocats, on applaudit les engagements de la Chancellerie. Il y a quelques jours, le barreau de Seine-Saint-Denis annonçait qu'il allait orchestrer en mars une campagne d'assignation en responsabilité de l'État, face à l'allongement des délais (V. Dalloz actualité, 16 févr. 2016, art. C. Fleuriot [▫](#)). Les promesses du ministre de la justice changent la donne. « Compte tenu de l'effort conséquent annoncé, j'envisage de surseoir à cette campagne », affirme le bâtonnier Stéphane Campana. Il en sera question lors du conseil de l'Ordre du 10 mars.

Toutefois, des préoccupations demeurent. Ce renforcement des effectifs, « il ne faut pas que cela passe par un déshabillage des autres juridictions », prévient Sophie Combes du SM. La magistrate demande également que des « efforts » soient faits rapidement au niveau des services des greffes. À ce sujet, la Chancellerie informe qu'une évaluation des besoins sera effectuée afin de permettre « la localisation de moyens supplémentaires nécessaires ». D'après Sophie Combes, « toutes causes d'absence confondues », il manque dans ces services « 75 personnes » par rapport aux effectifs théoriques. Enfin, Lucie Berthezene de l'USM espère que de nouvelles annonces concerneront bientôt d'autres juridictions, comme les TGI de Créteil, de Meaux, etc. « Dans toute la France, il y a des sous-effectifs en magistrats », insiste-t-elle.

par Caroline Fleuriot